

vel acte d'accusation est porté contre " Pierre Bisailon et Jacques Le Tort, Français et catholiques romains, trafiquant avec les Indiens à Conestogæ " pour avoir " dernièrement prononcé quelques paroles suspectes et commis certains écarts." On contraignit encore Bisailon à faire une déclaration de bonne conduite future envers Sa Majesté la reine Anne. Il n'en demeura pas moins quelque temps en assez mauvaise odeur comme sujet britannique, et l'on voit que peu après ce renouvellement d'expression de fidélité, ayant fait savoir au gouverneur que les Indiens de Conestogæ désiraient le rencontrer pour resserrer les liens qui les unissaient, le gouverneur ne crut pas prudent d'accepter l'invitation avant de rendre son conseil responsable de la confiance que l'on placerait en Bisailon si l'on accédait à la demande des chefs sauvages.

En 1711, voilà que Bisailon retourne en prison. Simple affaire d'ivrognerie et de conduite tapageuse, cette fois. On le laisse sortir sous sa propre caution de cinq cents louis et sur celle de deux amis qui s'engagent pour deux cents cinquante louis chacun, en attendant la session de la cour. Dans l'intervalle, l'accusé s'obligeait à ne point quitter Philadelphie. Par le chiffre des cautionnements auxquels Bisailon était soumis on peut juger de l'importance que les Anglais attachaient à sa personne.

Rien n'indique qu'il dût souffrir préjudice de cette dernière aventure, car l'année suivante il adresse un mémoire au gouverneur concluant à ce qu'il lui soit accordé " la permission de traiter avec les Indiens comme ci-devant," ce qu'il obtint sur le champ.

C'est en 1714, finalement, qu'il reçut des Commissaires des terres, une patente " l'autorisant à s'établir à Pashtang sur la Susquehanna, et d'ériger en ce lieu les bâtiments nécessaires à son commerce et d'enclorre et de mettre en état d'amélioration la quantité de terre qu'il jugera à propos d'exploiter, pourvu que les sauvages y consentent." Ses amis de la forêt n'y mirent point d'obstacle, et voilà comment Pierre Bisailon posséda enfin un droit de résidence incontesté à *Paxton*.

Six ans après, son ami Le Tort fondait Carlisle.

Dans le cours des longues difficultés qui régnerent entre lord Baltimore (du Maryland) et les gouvernants de la Pennsylvanie, il est fait mention du rôle que jouaient certains français qui tenaient pour le lord, en raison de ce qu'il était catholique.

Lorsque l'on écrira l'histoire de l'ingérence de l'élément Canadien-Français dans la formation des Etats de l'Est et du Sud-Est, je crois qu'il faudra commencer par le Maryland, où la religion catholique devait avoir attiré nos gens en plus grand nombre que partout ailleurs.